



## Communiqué - Coronavirus

### Nouvelles mesures de l'état d'urgence sanitaire renforcé

Conformément aux annonces du Premier Ministre du 22 octobre, de nouvelles mesures sont nécessaires afin de casser les chaînes de contamination, et d'éviter la saturation des services d'urgence et de réanimation.

En sus du « couvre-feu » de 21h00 à 06h00 applicable sur tout le territoire du Département du Rhône, les ERP de type X (établissements sportifs couverts) ainsi que les piscines couvertes, ne sont pas autorisés à accueillir du public, sauf pour les activités à destination exclusive des mineurs ou des sportifs professionnels.

Par conséquent, hormis pour la venue des mineurs dans le cadre scolaire, périscolaire, accueil de loisir ou associatif, **le gymnase André Malraux et la piscine du SIM seront fermés au public de manière permanente**, à compter du samedi 24 octobre 2020 à 00h00 et ce jusqu'au 13 novembre 2020 inclus.

Ces équipements sportifs ouvriront de nouveau à tous les publics dès lors que les conditions sanitaires le permettront.

L'effort collectif est indispensable pour enrayer la propagation du virus. Comptant donc sur votre compréhension et le respect par tous de la distanciation sociale.

Le Président,  
  
Henri MONTELLANICO

